	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 1 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>



T - Toxique

**DANGER**



## 1- IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE L'ENTREPRISE

### 1.1- Identificateur de produit

**Nom commercial :** Mélange Aromatisé avec Nicotine pour cigarette électronique (18mg/ml)  
**Identification du produit :** Mélange. Liquide.

### 1.2-Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

**Usage :** e-liquide pour cigarette électronique

**Catégorie de secteur d'utilisation :** SU21 : Utilisations par des consommateurs : Ménages privés (=grand public= consommateurs)

### 1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : APV  
Contact : Mr Christophe Gilles (Gérant)  
Fax : 33(0)4 90 40 02 34  
Adresse : 1385, Avenue Kennedy  
84200 CARPENTRAS


Téléphone : 33 (0)4 90 40 87 51

e-Mail : [algovital@algovital.com](mailto:algovital@algovital.com)

### 1.4-Numéro d'appel d'urgence

**N° de téléphone en cas d'urgence :**

- France : ORFILA.: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre anti poison : 24H/24H, 7J/7J)
- Austria : +431 406 43 43
- Belgium : +070 245 245 (7/7 24/24)
- Bulgaria : +359 2 9154 409
- Czech republic tel +420 224 919 293, +420 224 915 402
- Denmark : 82 12 12 12

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 2 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

- Estonia : tel nationally 16662, from abroad (+372) 626 93 90
- Finland : (09) 471 977 (direct) or (09) 4711 (exchange)
- Germany : 030/19240
- Hungary : +36 1 476 6464
- Ireland : 01 8092566 or 8379964
- Lithuania : 370 5 236 20 52 ou 370 687 53 378
- Malta : 2545 0000
- Netherlands : 30-2748888
- Norway : +47 810 20 050
- Portugal : 808 250 143
- Roumania : 021.318.36.06
- Slovakia : 421 2 5477 4166
- Spain : + 34 91 562 04 20
- Sweden : 112 ou 08-331231

## 2.IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1-Classification de la substance ou du mélange

#### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : T ; R24

#### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement CE n° 1272/2008 : système (CLP)

Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie cutanée – Catégorie 3 – Danger – (CLP : Acute Tox. 3)- H311

### 2.2 Eléments d'étiquetage

#### Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Identification des dangers  
Symbole(s)

Basées à la fois sur les tests du produit et sur la toxicité des composants.




T - Toxique

**Phrase(s) R**

T : Toxique  
R24 : Toxique par contact avec la peau

**Phrase(s) S**

S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 3 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Informations additionnelles sur les dangers :** Absence.

**Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

**-Pictogramme(s) de danger**



SGH06

**Mention d'avertissement  
Mention de danger  
Informations additionnelles  
sur les dangers.**


:Danger  
: H311-Toxique par contact cutané.  
:EUH208 : Absence

**Conseils de prudence  
Généraux**

: P102 - Conserver hors de portée des enfants.  
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P280 - Porter de gants de protection / des vêtements de protection  
P322 - Mesures spécifiques.  
P501- Eliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur.

**2.3. Autres dangers:**

**Autres dangers :** Aucun dans des conditions normales.


	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 4 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC</b> 18mg/ml de Nicotine	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

### 3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. / 3.2. Substance / Préparation

#### Composants

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Nicotine (ISO)	Entre 1 et 2%	54-11-5	200-193-3	614-001-4	/	T+ ; R27 T ; R25 N ; R51-53 <hr/> Acute Tox. 1 (Dermale) ; H310 Acute Tox. 3 (Oral) ; H301 Aquatic Chronic 2 ; H411
Propane-1,2,3-triol syn glycerol	Entre 25% et 35%	56-81-5	200-289-5	/	/	Non Classé. (DSD/DPD) Non Classé. (GHS)
Propane-1,2-diol syn propylène glycol	Entre 50 et 75%	57-55-6	200-338-0	/	/	Non Classé. (DSD/DPD) Non Classé. (GHS)
I-Menthol	Entre 2 et 3%	2216-51-5	218-690-9	/	/	Xi R38 <hr/> Skin Irrit. 2 – H315, Eye Irrit. 2 – H319
Menthol	Entre 1 et 2%	89-78-1	201-939-0	/	/	Xi – R38 <hr/> Skin. Irrit. 2 – H315, Eye Irrit. 2 – H319 ; H227, Acute Tox. 5 – H303, H402
Menthone	Entre 1 et 2%	10458-14-7	233-244-9	/	/	N R52/53 <hr/> Aquatic Chronic 3 – H412
I-Menthyl acetate (1alpha,2beta,5alpha)	Entre 0.1 et 0.5%	2623-23-6	220-076-0	/	/	N R51/53 <hr/> Aquatic Chronic 2 – H411
Menthofuran	Entre 0.1 et 0.5%	494-90-6	207-795-5	/	/	N Xn R22-32-51/53 <hr/> Acute Tox. 4 – H302, Skin Irrit. 2 – H315 ; Aquatic Chronic 2 – H411

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 5 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

#### 4- PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Description des premiers soins nécessaires

Premiers secours

##### - Inhalation :

Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement. S'assurer d'une bonne circulation de l'air.

##### Contact avec la peau :

Laver la peau avec de l'eau savonneuse. En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse.

##### Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres d'eau) en ouvrant les grandes paupières sous le robinet. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter votre ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après le rinçage et ne pas les remettre.

##### Ingestion :

Rincer la bouche.


D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne pas jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle.

##### 4.2-Principaux symptômes et effets aigus et différés

Autres informations : Aucun(es) dans des conditions normales.

##### 4.3-Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical d'urgence : Aucun(es) dans des conditions normales.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 6 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC</b> 18mg/ml de Nicotine	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

## 5-MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1- Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction** : Poudre. Mousses à base d'alcool. Dioxyde de carbone. Grosse quantité d'eau.

### 5.2- Dangers spécifiques du produit :

**Risques spécifiques** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### 5.3-Conseils aux pompiers

**Classe d'inflammabilité** : Le produit n'est pas inflammable.  
**Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
**Prévention** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.  
**Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
**Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

## 6-MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1-Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

### 6-2-Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eau potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.


### 6.3-Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Diluer les résidus et rincer.

### 6.4-Références à d'autres sections

Protection individuelle : se référer à la section 8.  
Elimination des déchets : se référer à la section 13.

## 7-MANIPULATION ET STOCKAGE

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 7 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

### 7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Général</b>	: Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et danger pour la santé.
<b>Manipulation</b>	: Eviter toute exposition inutile. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
<b>Mesures techniques de protection</b>	: Une ventilation par extraction locale ou ventilation générale de la pièce sont normalement requises.
<b>Précautions lors du maniement et d'entreposage</b>	: Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Pas de flammes nues.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

<b>Stockage</b>	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans un endroit à l'abri du feu.
<b>Stockage – à l'abri</b>	: Flamme nue. Etincelles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)


Non applicable.

## 8-CONTROLES DE L'EXPOSITION-PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1-Paramètres de contrôles

**Composant avec valeurs limites d'exposition professionnelle (INRS, ND2098, directive 91/322/CE et 2000/39/CE)**

La nicotine peut être absorbée par la peau.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 8 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC</b> 18mg/ml de Nicotine	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

Valeur Limites Réglementaire Indicative (VRI) :

- Nicotine: 0,5 mg/m<sup>3</sup> VME
- Propylène glycol : 10mg/ m<sup>3</sup>
- Glycérine : 15mg/m<sup>3</sup>

Propane-1,2-diol syn propylene glycol : 8 Heures TWA [mg/m<sup>3</sup>] : 10  
Propane-1,2-diol syn propylene glycol : OEL (UK)-STEL [mg/m<sup>3</sup>] : 474  
Propane-1,2-diol syn propylene glycol : OEL (UK)-STEL [ppm] : 150

Propane-1,2,3-triol syn glycerol : TLV – TWA [mg/m<sup>3</sup>] : 10  
Propane-1,2,3-triol syn glycerol : MAK – Allemagne [mg/m<sup>3</sup>] : 50  
Propane-1,2,3-triol syn glycerol : MAC - [mg/m<sup>3</sup>] : 10  
Propane-1,2,3-triol syn glycerol : VLA-ED [mg/m<sup>3</sup>] : 10  
Propane-1,2,3-triol syn glycerol : HTP- varden – 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 20

Nicotine (ISO) : ILV (EU) – 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 0,5 Peau  
Nicotine (ISO) : HTP – varden – 8 H - [mg/m<sup>3</sup>] : 5  
Nicotine (ISO) : HTP – varden – 15 min - [mg/m<sup>3</sup>] : 15  
Nicotine (ISO) : NGV – [ppm] : 21  
Nicotine (ISO) : VLA-ED [mg/m<sup>3</sup>] : 0.5  
Nicotine (ISO) : MAK (AU) Tagesmittelwert (ml/m<sup>3</sup>) : 7  
Nicotine (ISO) : MAK (AU) Kurzzeitwerte (mg/m<sup>3</sup>) : 2v  
Nicotine (ISO) : MAK (AU) Tagesmittelwert (mg/m<sup>3</sup>) : 5  
Nicotine (ISO) : MAK (AU) Kurzzeitwerte (ml/m<sup>3</sup>) : 28

#### Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de vapeurs ou de poussières, porter un masque adéquat.
- **Protection de la peau** : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.
- **Protection des yeux** : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- **Protection des mains** : Gants.




- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.



	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 9 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

## 8.2-Contrôle de l'exposition


**Contrôles de l'exposition** : voir les valeurs d'exposition limite ci-dessus.

## 9-PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### -Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les propriétés physiques et chimiques sans valeur correspondent à des données non disponibles.

	<b>Valeur</b>	<b>Méthodes</b>
a) Apparence (Etat physique à 20°C)	Liquide	Visuelle / Visual
b) Couleur	Incolore à orangé, légèrement rosé	Visuelle / Visual
c) Odeur	Caractéristique	Olfactive/ Olfactory
d) pH (20°C)	N.A	Potentiomètre/ Potentiometer
e) Point de fusion	Pas de données disponibles	-
d) Point initial d'ébullition	Pas de données disponibles	-
g) Point éclair (limites d'explosivité)	Pas de données disponibles	-
i) Inflammabilité	Pas de données disponibles	-
j) Limites supérieures/ Limites inférieures d'inflammabilité	Pas de données disponibles	-
k) Pression de vapeur à 25°C	Pas de données disponibles	-
l) Densité de vapeur (air =1)	Pas de données disponibles	-
m) Densité relative à 20°C	1.10	Densimètre/ Densimeter
n) Solubilité dans l'eau dans l'alcool à 20°C en g/l	Miscible Miscible	-
o) Coefficient de partage : n-octanol /eau (log Po/w)	Pas de données disponibles	-
p) Température d'auto inflammabilité	Pas de données disponibles	-
q) Température de décomposition	Pas de données disponibles	-
r) Viscosité	Fluide	-
s) Propriétés explosives	Limite inf : ND	
	Limite sup : ND	

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 10 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

	Dangers d'explosion :	-
t) Propriétés comburantes	Pas de données disponibles	-

## 10- STABILITE ET REACTIVITE

### 10-1-Réactivité

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations. En présence de lumière et de chaleur, il peut se produire une dégradation des composants.

### 10-2-Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10-3-Possibilités de réactions dangereuses

Aucunes selon nos connaissances dans les conditions normales d'utilisations.

### 10-4-Conditions à éviter


Ne pas chauffer à une température élevée.  
Ne pas exposer les récipients fermés au soleil.  
Eloigner des sources d'ignition.  
Eloigner les flammes nues.

## 11- INFORMATION TOXICOLOGIQUES

### - Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

- Inhalation : Pas de donnée disponible.
- Cutanée : R24 : Toxique par contact avec la peau.
- Oculaire : Pas de donnée disponible.
- Ingestion : Pas de donnée disponible.
- Admin. Orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000 (estimated by calculation according to DIRECTIVE 1999/45/CE 3.1.2 / estimé par calcul selon la directive 1999/45/CE 3.1.21)
- Admin. Cutanée (rat) DL50 [mg/kg] : > 5000 (estimated by calculation according to DIRECTIVE 1999/45/CE 3.1.2 / estimé par calcul selon la directive 1999/45/CE 3.1.21)
- Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : Pas de donnée disponible.
- Irritation de la peau : Pas de donnée disponible.
- Admin. Orale (rat) DL50 [mg/kg/24h] : Pas de donnée disponible.
- Administration cutanée (lapin-rat) : Pas de donnée disponible.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 11 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

[mg/kg/24 heures]  
**Inhalation (rat) [lg/l] (6 heures / 24 heures)** : Pas de donnée disponible.  
**Irritation des yeux** : Pas de donnée disponible.

**Toxicité chronique**

**-Inhalation** : Pas de donnée disponible.  
**-Cutanée** : Pas de donnée disponible.  
**-Oculaire** : Pas de donnée disponible.  
**-Ingestion** : Pas de donnée disponible.

**Sensibilisation** : Pas de donnée disponible.  
**Génotoxicité** : Pas de donnée disponible.

**Sources des données utilisées** : se référer à la section 16.

**12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**-Toxicité**

**Informations toxicologiques** : Pas de donnée disponible.  
**EC50-48h Daphnia magna [mg/l]** : Pas de donnée disponible.  
**IC50 72h Algues [mg/l]** : Pas de donnée disponible.  
**CL50-96 Heures – Poisson [mg/l]** : Pas de donnée disponible.

**-Persistance et biodégradabilité**

Pas de donnée disponible.

**-Potentiel de bioaccumulation**

**Potentiel de bio-accumulation** : Pas de donnée disponible.  
**DBO5-valeurs [mg/l]** : Pas de donnée disponible.  
**DCO-valeurs [mg/l]** : Pas de donnée disponible.

**-Mobilité dans le sol**


: Pas de donnée disponible.

**-Résultats des évaluations PBT (Persistent Bioaccumulating Toxicants) et vPvB\* (Very Persistent and Very Bioaccumulating substance)**

: Pas de donnée disponible.

**-Autres effets néfastes**

**Information relative aux effets écologiques** : Eviter le rejet dans l'environnement.  
**Sources des données utilisées** : Se référer à la section 16.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 12 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

### 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### **- Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur les récipients.

### 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **- Numéro ONU :**

Information générale : Non classifié

#### **- Nom d'exposition des Nations unies :**

Shipping name : Non applicable

#### **- Classe(s) de danger pour les transports :**

Transport terrestre : Non classifié

Transport par mer : Non classifié

-IMDG-Pollution marine : Non

Transport aérien : Non classifié

#### **-Groupe d'emballage**

Non applicable.

#### **-Danger pour l'environnement :**

**En cas de fuites et/ou d'épandage** : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutiles.

#### **-Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**


**Précautions individuelles** : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

**Mesure d'urgence en cas d'accident** : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR  
IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS

#### **-Transport en vrac (annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC)**

Listé à l'annexe II de la convention de Marpol et au recueil IBC pour propan-1,2-diol & propane-1,2,3-triol.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 13 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

## 15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15-1-Réglementation / Législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Restrictions professionnelles Suivre la directive au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à Dir 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

### 15.2- Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité n'est pas requise à ce jour.

## 16-AUTRES INFORMATIONS

### Sources des données utilisées :

Huile(s) essentielle(s) et molécules aromatiques classé(s) conformément au guide d'étiquetage de l'IFRA/IOFI 2012.

Données fournisseur

### Acronymes :

DPD: Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC

DSD: Dangerous Substances Directive 67/548/EEC

EPA: US Environmental Protection Agency

CIR: Cosmetic Ingredient Review

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

CAS#: Chemical Abstracts Service number

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation

ECHA: European Chemicals Agency

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Substances

GHS: Globally Harmonized System

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

IUPAC: International Union for Pure Applied Chemistry

LC50: Lethal Concentration to 50 % of a test population

LD50: Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)

OECD: Organization for Economic Co-operation and Development

OSHA: European Agency for Safety and Health at work

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

Regulation (EC) No 1907/2006

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

### Liste des phrases R pertinentes:

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R21 : Nocif par contact avec la peau.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R25 : Toxique en cas d'ingestion.

R27 : Très toxique par contact avec la peau.

R36 : Irritant pour les yeux.

R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

### APV


1385, Avenue Kenndy

84200 Carpentras

Tel : +33 (0)4 90 40 87 51

mail : algovital@algovital.com

En cas d'urgence : ORFILA INRS : +33(0) 1 45 42 59 59

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page 14 sur 14
	<b>Mélange aromatisé pour cigarette électronique MENTHE ARCTIC 18mg/ml de Nicotine</b>	Date : 14/10/2013 Edition révisée n° 1
		<b>NN-MP18-10</b>

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R38 : Irritant pour la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Liste des phrases H pertinentes (Section 3) :**

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H310 - Mortel par contact cutané.

H312 - Nocif par contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

**Autres données :** Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au REGLEMENT (CE) n° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE :** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation, ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour cette raison que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionné par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicable.